

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DAC 767 Subvention à l'Association Périphérie Centre régional de création cinématographique (93100 Montreuil).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le Projet de délibération en date du 27 novembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Périphérie Centre régional de création cinématographique ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée à l'Association Périphérie Centre régional de création cinématographique dont le siège social est situé 87 bis rue de Paris, 93100 Montreuil (D08580 / 2012_06823 / 98821) pour le projet « la petite place rouge ».

Article 2 : La dépense correspondante, soit 3.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, VF40001 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.